



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Sports

Le Ministre

Paris, le 29 NOV. 2011

Monsieur le Député,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que le conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport (CNDS), réuni le 14 novembre 2011, a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 47 000 euros pour la création et la couverture de deux terrains de tennis au site du bois d'auteuil, à Villecresnes.

La décision attributive précisant les conditions de la mise en paiement de cette subvention sera prochainement adressée par le directeur général du CNDS au maître d'ouvrage.

L'octroi de cette subvention illustre l'attachement accordé par l'Etat et le Gouvernement au développement de la pratique sportive en France, sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les publics. Activité indispensable au mieux-être de notre population, le sport est par ailleurs un facteur d'intégration, un outil de cohésion sociale, qui doit trouver toute sa place dans notre société.

Espérant que cette décision vous apportera satisfaction, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

David DOUILLET

Monsieur Didier GONZALES
Député du Val-de-Marne
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP